

AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

Règlement numéro 2024-391 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'inclure le lot 6 642 510 du cadastre du Québec au sein de la zone 401

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée que:

Lors d'une séance tenue le 10 décembre 2024, le conseil a donné un avis de motion et de dépôt du projet de règlement numéro 2024-391 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'inclure le lot 6 642 510 du cadastre du Québec au sein de la zone 401.

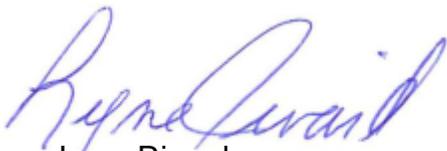
Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi le 13 janvier 2025 à 19H00** à la salle du conseil situé au 810, rue Lanoie à Upton.

Que l'objet du règlement 2024-391 vise inclure le lot 6 642 510 du cadastre du Québec, situé dans la zone 301, entièrement au sein des limites de la zone 401 pour céder le puit municipal présent sur le lot en faveur de Brunbrae Farms Limited dans une optique d'optimisation de la gestion de l'eau.

Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2024-391, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures de celui-ci, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.upton.ca/avis-publics/>.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11e jour du mois de décembre de l'an 2024.



Lyne Rivard,
Directrice générale
et greffière-trésorière